

Le 31 mai 2007

May 31, 2007

Coram : Les juges Bastarache, LeBel et Fish

Coram: Bastarache, LeBel and Fish JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Syndicat des travailleurs des Épiciers unis
Métro-Richelieu (CSN)

Syndicat des travailleurs des Épiciers unis
Métro-Richelieu (CSN)

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Métro-Richelieu inc. et Travailleurs unis de
l'alimentation et du commerce

Métro-Richelieu Inc. and Travailleurs unis
de l'alimentation et du commerce

Intimés

Respondents

- et -

- and -

Commission des relations du travail

Commission des relations du travail

Intervenante

Intervener

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-016844-060, daté du 11 janvier 2007, est rejetée avec dépens en faveur des intimés.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-016844-060, dated January 11, 2007, is dismissed with costs to the respondents.

J.C.S.C.
J.S.C.C.